

ID: 069-216901769-20251105-DE20251105_07-DE

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-11-05/07

Nombre de conseillers en exercice 25 Quorum 13 Présents 18 Votants 23

Le cinq novembre deux-mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie

BROYER, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard

CHATAIN, Catherine CERRO, Mélanie TRAVIER, Marie-Claude PHILIPPE.

Absents excusés Malo TRICCA, Brice DEVIF.

Pouvoirs Gérard MAGNET a donné pouvoir à Arnaud SAVOIE, Véronique CORNU a donné pouvoir à

Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER, Marie-France PILLOT a donné pouvoir à Catherine CERRO, Monique TALEB a donné pouvoir à Daniel

ABAD.

Secrétaire Sylvie BROYER

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 DU SIAHVG

Bernard CHATAIN, Conseiller délégué aux finances expose :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2024.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes membres. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement collectif 2024 du SIAHVG.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER, Secrétaire Arnaud SAVOIE, Maire

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 30/10/2025

Dépôt en Préfecture le 0 7 NOV. 2025

Publication le 1 3 NOV. 2025

Arnaud SAVOIE,

Maire

